Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20261109-122_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 122/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 23
de Votants 27
Pouvoirs : 4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 3 novembre 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON- TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan, MOUAZAN Soizic, LANGLAIS Patrick.

Excusés : LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, ASSIÉ Benjamin et GUYOT Albane.

Absent : /

Pouvoirs : LE COUVIOUR Mélanie à LEDUC Katia, BOURVIC Arnaud à MARCHAIS Yann, ASSIÉ Benjamin à MEURICE Paul et GUYOT Albane à LE GALL Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Élodie BOUTTIER a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conseil Municipal des Jeunes – Adoption du Règlement Intérieur

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal et à la participation des habitants à la vie locale ;

Vu la délibération n° 113/2026 en date du 12 octobre 2026 portant création d'un Conseil Municipal des Jeunes au sein de la commune ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes annexé à la présente délibération ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'expression des jeunes, leur participation à la vie citoyenne et leur implication dans les projets d'intérêt général ;

Considérant que la création et le fonctionnement du Conseil municipal des jeunes constituent un moyen de sensibiliser les jeunes à la démocratie locale, à la citoyenneté et au fonctionnement des institutions ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'organisation, de fonctionnement et de participation des membres du Conseil municipal des jeunes au moyen d'un règlement intérieur;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes, annexé à la présente délibération,
- autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre dudit règlement intérieur et au bon fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL ★ ILLE-ET-VILAINE ★

La secrétaire de séance,
Élodie BOUTTIER